



PROCES – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 15 juin 2023 -

L'an deux mil vingt-trois, le quinze juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bouresse, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude LUTEAU.

Étaient présents : Mmes **BERNARD** Agnès, **DUPUIS-SAULET** Flavie, **ROLLIN** Stéphanie et MM. **LUTEAU** Jean-Claude, **BANVILLE** Patrice, **BLAIN** Peter, **DEBIAIS** Thierry, **DESROCHE** Arnaud, **DUVERGER** Christian, **FERRON** Jean-Marie, **JALLADEAU** Patrick et **MANCEAU** Éric.

Était excusée : Mme **ISSOIRE** Marie-Hélène.

Était absente : Mme **DA MOTA** Christelle.

Date de convocation : le 9 juin 2023	Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Affiché en mairie : le 9 juin 2023	Nombre de conseillers présents : 12
Mme ROLLIN Stéphanie a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.	

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 4 mai 2023. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance.

DECISION DU MAIRE

Pouvoirs exercés par délégation du conseil municipal – compte-rendu des décisions

Décision n°2023-D-02 : *Travaux de rénovation de la salle des fêtes à Bouresse – Attribution et signature (abrogation de la décision 2023-D-01 comportant une erreur matérielle sur lot n°5)*

Décision n°2023-D-03 : *Rénovation de la Salle des Fêtes de BOURESSE – Modification de Marché N°1 - LOT N°9 (variante remplacement des grilles de soufflages fixes par des grilles à flux variables thermostatiques)*

DELIBERATIONS

N° 2023-35 (15/06)

CDG : délibération portant création d'emplois permanent

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 21 heures hebdomadaires, en raison des possibilités d'avancement de grade 2023,

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✓ décide la création à compter du 01/07/2023 d'un emploi permanent au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, pour exercer les fonctions d'Agent administratif ;

✓ dit que le tableau des effectifs des emplois permanents sera mis à jour dans l'annexe jointe à la délibération.

N° 2023-36 (15/06)

Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la création du projet d'espace Fitness

Vu le plan pluriannuel d'investissement de l'Agence Nationale du Sport en faveur du développement d'équipements sportifs de proximité qui vise à financer 5 000 équipements d'ici 2024 ;

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de création de l'espace Fitness constitué de 6 modules.

Des devis ont été fournis pour un montant total de 21 100,00 euros HT soit 25 320,00 euros TTC.

Considérant les éléments fournis, le projet peut donc prétendre à être subventionné par l'Agence Nationale des Sports jusqu'à 80%.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	%
Acquisition du matériel :	21 100,00	Subventions	14 770,00	70%
Fourniture et livraison	17 020,00	Agence Nationale du Sport :		
Installation	4 080,00	Volet Régional (N-A)	14 770,00	
		Autofinancement	6 330,00	30%
TOTAL HT	21 100,00	TOTAL HT	21 100,00	100%
TVA	4 220,00			
TOTAL TTC	25 320,00	RESTE A FINANCER	0,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ d'approuver le projet d'espace Fitness,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre des équipements sportifs de proximité, à hauteur de 70% du coût prévisionnel du projet et selon le plan de financement présenté ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis après obtention des subventions.

18h51 arrivée de M. Patrick Jalladeau

N° 2023-37 (15/06)

Convention relative à la désignation du référent Déontologue

Monsieur le Maire donne lecture de la convention relative à la désignation du référent Déontologue pour les élus de la commune de Bouresse.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer cette convention et de fixer la fin de cette nomination au 31 août 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

N° 2023-38 (15/06)

Syndicat Energies Vienne : Convention de projet « rénovation globale et amélioration énergétique »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu du Syndicat Energies Vienne une proposition de Convention de projet « **rénovation globale et amélioration énergétique du patrimoine bâti public** ».

Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques et modalités financières sur lesquelles le Syndicat Energies Vienne s'appuie pour verser une aide à l'investissement et, le cas échéant, une avance remboursable à la collectivité pour la réalisation d'un projet de travaux de rénovation énergétique.

Après avoir procédé à la lecture de la convention, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **autorise Monsieur le Maire à signer la Convention de projet telle que présentée avec le Syndicat Energies Vienne.**

N° 2023-39 (15/06)

MJC 21 : signature de la convention de prestation « Chantier Loisirs »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention de prestation de service pour l'animation du chantier loisirs, proposée par la MJC 21.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **autorise le Maire à signer la Convention de Prestation de Service « Chantier Loisirs » telle que présentée au cours de la séance et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

N° 2023-40 (15/06)

Associations – Subventions 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des demandes de subventions reçues d'associations, il fait état de ses propositions de subventions et demande au Conseil Municipal de statuer les montants attribués à chacune.

Population totale 2023 = 620

Associations	Sub° 2021	Sub° 2022	Subvention 2023		
			Ddé	Voté	Sens du vote (*)
Amis de Guerting		500	450	450	12 P
<i>– Jumelage 2022</i>		1 060			
A.C.C.A.	700	700	700	700	9 P / 3 A
Pétanque Bouressoise			100	100	12 P
Club de l'Amitié	300	300	300	300	12 P
Association de Pêche "LMdPL"	700	400	500	500	12 P
Les Hirondelles	1 000	650	1 450	700	12 P
<i>- Peintres sur Rues 2023</i>		150	150	150	12 P
<i>- Œufs de Pâques</i>		250	250	250	12 P
Activités & Bien être	450	450	450	450	12 P
FNACA – Anciens Combattants	500	350	500	350	12 P
APE Bouresse		500	500	500	12 P
CASB	650	650	650	650	12 P
RURAL'ATTITUDE	4 500	1 500	1 500	1 500	12 P
ADMR	605	614	600	600	12 P
CCAS Lussac	609	614	620	620	12 P
Groupement Jeunes 3 Vallées	600	450	450	450	12 P
Passeurs de Mémoire	20	20	20	20	12 P

Un Hôpital pour les Enfants	100	150	150	150	12 P
Banque Alimentaire Vienne	73	80	74,40	75	12 P
TOTAL	11 007	10 388	10 915,40		

(*) P = POUR / A = ABSTENTION / C = CONTRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ **vote les subventions telles que présentées ci-dessus,**
- ✓ **demande à Monsieur le Maire de procéder aux écritures comptables.**

N° 2023-41 (15/06)

Proposition d'acquisition de parcelles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de l'office notarial MACEDO VADROT en date du 19 mai dernier par laquelle, dans le cadre de la succession de Monsieur Godet, il est proposé à la commune de Bouresse d'acquérir les parcelles dont le détail suit :

<i>Parcelles</i>	<i>Localisation</i>	<i>Zonage</i>	<i>Surface</i>
B 270	Rue de Guerting	UA	661 m ²
B 269	Rue de Guerting	UA	519 m ²
B 268	Rue de Guerting	UA	4 396 m ²
		<i>Total</i>	<i>5 576 m²</i>

Considérant le zonage UA desdites parcelles et notamment l'aspect restrictif des possibilités dans l'usage des biens,

Considérant enfin les limitations du futur PLUI ;

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **souhaite disposer d'un délai de réflexion supplémentaire afin de statuer sur cette proposition,**
- ✓ **mandate Monsieur le Maire d'informer le notaire de cette requête,**
- ✓ **dit que cette proposition devra être représentée à la prochaine séance.**

Questions et informations diverses

ADMR : l'assemblée générale de l'association a eu lieu la semaine passée. Le local actuel (à Verrières) ne correspond plus aux besoins (notamment pour l'accueil des bénéficiaires). Les maires des communes vont se réunir le 15 juin pour aborder la problématique. La commune de Verrières propose la construction d'un local, la commune de Lhommaizé propose quant à elle la location du logement de l'ancien bureau de poste (avec un loyer modéré). Une visite des locaux est proposée afin de valider le principe. L'Association contribuera à ses charges locatives et les 4 communes se partageront le montant du loyer.

Salle des Fêtes : Monsieur le maire informe avoir participé à la réunion de chantier du 6 juin dernier. L'entreprise Delhoume a engagé une procédure de retrait lors du démontage du plafond pour risque d'exposition à l'amiante. L'attributaire du lot 1, l'entreprise NAE a pris en charge cette partie du marché. Des avenants aux marchés de travaux seront produits afin de valider ces modifications.

Personnel communal : Monsieur le maire informe avoir reçu la démission de l'agent en disponibilité pour convenances personnelles. Cette démission a été acceptée et notifiée à l'intéressée.

Station d'épuration : Monsieur le maire informe que les travaux débuteront début septembre, la signature du marché est prévue le 3 juillet. La mise en service est programmée en fin d'année.

Un puit perdu est prévu en lieu et place de la traversée du champ pour atteindre le ruisseau, le surplus sera rejeté dans le fossé.

L'emprise au sol de l'actuelle station sera restituée pour une partie à la commune, après dépollution du site (conservation de la chape béton). Sur l'autre partie un décanteur et des pompes seront installés.

Eaux de Vienne prévoit aussi la réfection début juillet de la lagune de la Grasse. Les 2 bassins seront rénovés ainsi que l'ensemble des clôtures avec l'accord de propriétaires riverains.

Ecole : Monsieur le maire informe avoir transmis comme convenu à M. Artaud les effectifs mis à jour, pour le moment aucun retour.

Les 3 instituteurs en poste à Bouresse ont déposé des demandes de mutation, celles-ci ont toutes été acceptées pour le rectorat.

M. Eric Manceau demande si nous connaissons les nommés pour septembre 2023 ? Monsieur le Maire répond qu'actuellement 1 seul poste a été attribué sans connaître le nom, la prochaine commission est fixée début juillet.

M. Christian Duverger souligne la qualité de l'enseignement.

Sécheresse : Monsieur le préfet vient de nous transmettre un arrêté de restriction des usages de l'eau (sur le réseau d'eau potable). Il convient d'adopter et de promouvoir les bonnes pratiques.

Point sur les commissions :

1/ Voies et Réseaux :

éclairage public : Le réenclenchement des points EP est possible notamment pour les carrefours. Le coût de la reprogrammation est d'environ 200€. Un plan avec les points fixes sera fourni au prochain conseil pour approfondir la discussion.

fibre : une réunion d'information sur le déploiement a été fixée par Orange avec les 3 communes de Bouresse, Saint Laurent et Verrières.

éolien : dans le cadre d'un nouveau projet éolien sur la commune de Verrières, un mat pour les études d'impacts vient d'être posé à proximité de Saint Laurent.

rue des platanes : un mail aux différents concessionnaires a été envoyé. Pour le moment SRD a répondu, aucun retour d'Eaux de Vienne et Orange. Les travaux pourraient être envisagés sur 2025. Un rendez-vous avec la Colas est fixé.

2/ Bâtiments :

boulangerie : les travaux sur la chambre de pousse ne sont pas encore exécutés.

mairie : la modification du système d'éclairage des bureaux a été faite au bénéfice de plaque LED.

#MAM : pas d'avancé pour le moment sur le projet.

3/ Espaces publics : Le passage du jury départemental du concours des villes et villages fleuris est fixé au mardi 20 juin.

4/ Jeunesse Animation :

bilan : une réunion a eu lieu avec la MJC 21. Les bilans TAP et CLAS sont bons. Nous perdons cependant une bénévoles du CLAS. Un appel sera lancé pour trouver de nouveaux encadrants.

fête communale : il faut penser à réduire le nombre de repas disponibles et réserver 25 repas gratuits (prestataires divers).

Tour de tables des conseillers

Agnès Bernard informe avoir manqué la réunion de la commission santé de la CCVG ; demande si des plots lumineux pourraient être posés sur le terre-plein de la rue de la liberté.

Elle signale également que le chemin du Goberté n'a pas été fauché et est difficile à emprunter.

Peter Blain demande si le créneau de garderie du matin de 7h15 à 7h30 sera maintenu. Monsieur le Maire répond que le pointage sera analysé et reconduit si largement utilisé.

Patrice Banville signale et s'excuse par avance de son absence pour la fête communale.

Agenda :

Vendredi 7 juillet à 19h : soirée conseil & agents de fin d'année

Samedi 26 août : Festival Rural'Attitude à Saint Laurent

Lundi 4 septembre à 8h45 : Rentrée scolaire

Jeudi 14 septembre à 18h30 : Réunion du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents et lève la séance à 21 heures 15 minutes.

Le Secrétaire de Séance,



Stéphanie ROLLIN

Le Maire,



Jean-Claude LUTEAU